

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00110**

**FONDS EAU SAINT-ETIENNE METROPOLE - SAUR – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 59  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230302-D20230011010

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

### **FONDS EAU SAINT-ETIENNE METROPOLE - SAUR – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le 6ème Objectif de Développement Durable défini lors du Sommet de l'ONU du 25 septembre 2015 vise un **accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement** d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables.

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, Saint-Étienne Métropole s'empare du dispositif «1 % eau» créé par la Loi n°2005-95 du 9 février 2005 dite «Loi Oudin» en créant un Fonds Eau SEM doté d'environ 50 000 € par an.

Ce Fonds Eau SEM a pour objectif de soutenir la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement, le renforcement des compétences des acteurs privés et/ou publics locaux du secteur eau et assainissement et la sensibilisation et l'éducation à la santé des populations bénéficiaires.

Il est ouvert aux projets portés par les communes-membres de Saint-Étienne Métropole, les associations domiciliées sur le territoire de SEM ou les associations domiciliées sur le territoire d'une ville étrangère, partenaire d'une commune-membre.

Le Fonds Eau SEM finance des projets portés sur les territoires ciblés par l'Aide Public au développement, selon la liste fixée par l'OCDE. Une priorité est accordée aux projets mis en œuvre sur des territoires partenaires des communes-membres de Saint-Étienne Métropole.

La participation maximum du Fonds Eau sur un projet est fixée à 10 000 €, dans la limite de 40 % du budget total du projet. Chaque projet retenu fait l'objet d'une convention d'attribution de subvention.

2 associations établies à Saint-Étienne ont présenté des projets éligibles au Fonds Eau nouvellement créé :

- **Les Jeannots France-Congo : 1 600 €**

L'association «Les Jeannots France Congo» a notamment pour objet de lutter contre le cancer de l'enfant, d'aider à la prise en charge des enfants malades en les accompagnant tout au long de leur parcours de soin (hébergement, soins médicaux, soutien psychologique...), et de soutenir l'Unité Pilote dans son travail de sensibilisation et de formation pour le diagnostic précoce et la prise en charge rapide.

L'association a fondé et gère une **maison d'accueil pour les parents des enfants atteints d'un cancer**. Cette maison est implantée à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, et accueille des familles vivant à plusieurs centaines de kilomètres de l'hôpital de Kinshasa.

L'association a installé un **système d'alimentation en eau, autonome et sécurisé**. Le projet présenté au Fonds Eau a pour but de **confirmer que la qualité de cette alimentation**

perdure en exerçant une **surveillance locale** (achat de matériel) et en **auditant** cette surveillance par une mission annuelle d'un **expert en hydrologie urbaine**.

- **Peuples et Montagnes du Mékong : 1 600 €**

L'association Peuples et Montagnes du Mékong a pour objet de promouvoir et soutenir l'aide et la solidarité des peuples et ethnies vivant sur les bords du Mékong et dans les montagnes alentours en développant auprès d'eux des activités de prévention, d'animation et de formation à caractère social, scolaire, culturel et humanitaire.

Le projet présenté dans le cadre du Fonds Eau a pour but d'améliorer les conditions d'hygiène du cadre de vie des enfants du centre de sourds et muets de Luang Prabang (Laos). Il se décline en 4 objectifs spécifiques :

1. rendre l'eau potable,
2. former les Sœurs à l'entretien des installations,
3. sensibiliser les enfants aux gestes d'hygiène,
4. réduire les inégalités liées à la situation de handicap de ces enfants.

Le projet est constitué de deux grands axes : l'installation et la formation. Le premier mois du projet est dédié à l'installation et à la mise en place de la maintenance de la machine à potabiliser l'eau. Dans un second temps, le projet se concentre sur les actions de formations et de sensibilisation des bénéficiaires du projet.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les conventions d'objectifs et de financement entre :**
  - o **Saint-Etienne Métropole et l'Association «Les Jeannots France-Congo»,**
  - o **Saint-Etienne Métropole et l'Association «Peuples et Montagnes du Mékong»,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Relations Internationales de l'exercice 2023,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 75 du budget Relations Internationales de l'exercice 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

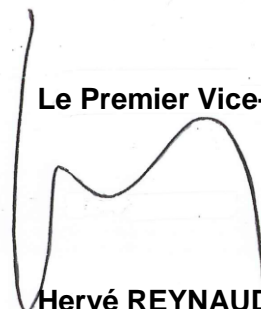
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**